

Faculté de médecine

Département de microbiologie, infectiologie et immunologie

Rôles et responsabilités des auxiliaires d'enseignement (démonstrateurs)

- Être ponctuel et prévoir être présent en salle au moins **30 minutes avant l'arrivée des étudiants**, une arrivée tardive nuit considérablement à la préparation et au bon déroulement des séances de travaux pratiques;
- S'identifier et donner vos coordonnées et vos disponibilités, dès la première séance, afin de répondre aux questions des étudiants.

Préparation

- Lire et bien comprendre le manuel de travaux pratiques et préparer votre laïus;
- Faire les exercices, **avant d'arriver en salle**, afin de connaître les réponses et les démarches.

Avant l'arrivée en salle des étudiants

- Prendre connaissance des résultats et du matériel distribué aux étudiants.

Pendant la séance

- Encadrer les étudiants dans leur méthode de travail et leur maîtrise des différentes techniques de laboratoire et voir au bon déroulement des expériences;
- Veiller à ce que **les règles de sécurité soient respectées** dans votre cubicule en donnant l'exemple (port du sarrau et des lunettes et aucun cellulaire);
- S'assurer que les étudiants déposent le matériel aux bons endroits et nettoient leur place de travail avant de quitter;
- Demeurer à votre cubicule durant toute la séance et **le quitter seulement lorsque tous les étudiants sont partis**.

Après la séance

- Corriger les **rapports** et/ou les **travaux** et remettre les notes au coordonnateur de laboratoire désigné dans les **délais mentionnés**.

En tout temps ou lorsque requis

- Assister aux laïus du professeur;
- Éviter les conflits d'intérêts dans la relation auxiliaire d'enseignement/étudiant;
- Participer à la surveillance des examens;
- Répondre aux questions des étudiants.

En complément d'information :

Rôles et responsabilités du coordonnateur de laboratoire

- Planifier une rencontre préparatoire de tous les auxiliaires d'enseignement avec le professeur responsable avant la première séance de travaux pratiques au cours de laquelle toutes les informations pertinentes sur le déroulement des séances seront données, incluant les règles de sécurité et l'évaluation;
- Assurer la liaison entre les différents intervenants participant aux séances de travaux pratiques;
- Agir comme personne ressource et coordonnateur auprès des auxiliaires d'enseignement pour toute question concernant le contenu et le déroulement des séances de travaux pratiques.